RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01894
Numéro SIREN : 479 102 188
Nom ou dénomination : ALTUS CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2013 sous le numéro de dépôt 5181

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

GTC Lille Métropole - COMPTE INTERNE
Greffe du Tribunal de commerce
de Lille Métropole

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ALTUS CONSEILS

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro RCS : 479 102 188
Numéro Gestion : 2004B01894

Adresse : 4 rue de l'Isly
59000 Lille

Numéro du Dépôt : 2013R005181 (2013 5194)

Date du dépôt : 12/04/2013

---

1 - Type d'acte : Ordonnance du président
Date de l'acte : 11/04/2013
1 - Décision : Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

---

Délivré à Lille Métropole le 19 avril 2013

Le Greffier,

LEGALE

2J30P00223

5194

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE

La soussignée,

Madame Valérie BLEUZÉ, agissant en qualité de co-Gérante de la Société ALTUS CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 180.000 euros, dont le siège social est situé à LILLE (59000) 4 Rue d'Isly, immatriculée sous le numéro 479.102.188 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE,

A l'honneur de vous exposer que la Société ALTUS CONSEILS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 Septembre 2012.

Conformément à l'article L. 223-26 alinéa 1 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice par la collectivité des associés, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Ce délai ne pourra être respecté car le Commissaire aux Comptes d'une filiale de notre société n'a pas terminé ses interventions à ce jour. Aussi, la collectivité des associés de la Société ALTUS CONSEILS ne pourra pas approuver les comptes clos au 30 Septembre 2012 dans le délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice, à défaut d'avoir pu prendre connaissance du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées qui doivent être établis par le Commissaire aux Comptes de notre filiale.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société ALTUS CONSEILS qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2012 à l'approbation de la collectivité des associés de la Société ALTUS CONSEILS conformément aux dispositions de l'article L. 223-26 alinéa 1 du Code de commerce.

Fait à LILLE

Le 26 Mars 2013

30€
DH41623

5€
VN14624

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

ORDONNANCE

Nous, Eric FELDMANN, Président du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce et de l'article R 221-5 du Code de Commerce,

Prorogeons de 6 MOIS le délai de réunion de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

de : Sàrl ALTUS CONSEILS

Dépens : 39.73 euros

Fait à Tourcoing, le 11/6/2013

Le Greffier Associé,

Le Président,